

Contrat de souscription — Pack Ultime Propulse

Prestations de création de supports numériques, site marketing et services associés — document contractuel à signature électronique

RÉFÉRENCE

PROPULSE-PACK-___ / 20__

VERSION

1.0

DATE

___ / ___ / 20__

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

LE PRESTATAIRE

Christophe GOUBET, exerçant sous le nom commercial **ProPulse** (écosystème de services des courtiers Pretto Galaxie), entreprise individuelle immatriculée au **RSAC de Meaux** sous le n° **809 185 846** (SIREN 809 185 846), **non assujetti à la TVA** (franchise en base — art. 293 B du CGI), mandataire d'IOBSP immatriculé à l'**ORIAS** sous le n° **24005088** (www.orias.fr), domicilié 30 rue du Docteur Roux, 77230 Saint-Mard — christophe.goubet@bypretto.fr.

Ci-après le « **Prestataire** » ou « **ProPulse** »,

LE SOUSCRIPTEUR

Prénom NOM / raison sociale, mandataire / courtier en crédit immobilier (IOBSP) au sein du réseau Pretto Galaxie, immatriculé sous le n° SIREN/SIRET n° SIRET, immatriculé à l'ORIAS sous le n° n° ORIAS, domicilié adresse complète — adresse e-mail.

Ci-après le « **Souscripteur** »,

Ci-après dénommés ensemble les « **Parties** ». Le présent contrat est conclu **pour les besoins de l'activité professionnelle du Souscripteur**, qui agit en qualité de professionnel.

PRÉAMBULE

Le Prestataire développe, au sein de l'écosystème **ProPulse**, une offre de services numériques à destination des mandataires et courtiers de la galaxie **Pretto Galaxie** : supports de prospection à la charte du courtier, sites web marketing, contenus rédigés et accompagnement dédié. Le Souscripteur souhaite bénéficier de cette offre selon la formule choisie à l'**Annexe 1** (Conditions Particulières), telle que sélectionnée lors de sa souscription en ligne.

Il est expressément rappelé que :

- les prestations sont des **prestations de création et de services numériques** : elles n'emportent **aucune garantie de résultat commercial** (contacts, mandats, production de courtage) ;
- le contrat s'inscrit dans le cadre du réseau Pretto Galaxie (Groupe Pretto) et est conclu **sous réserve de sa compatibilité avec les mandats respectifs des Parties**, sans créer de société, d'association ni de

mandat de représentation ;

- chaque Partie demeure un professionnel indépendant, seul responsable de ses obligations réglementaires (IOBSP, devoir de conseil, information précontractuelle, mentions obligatoires).

ARTICLE 1 OBJET

Le présent contrat définit les conditions dans lesquelles le Prestataire fournit au Souscripteur, à titre onéreux, la formule choisie à l'Annexe 1 parmi :

- **Formule A** — « **Pack Ultime Complet** » (abonnement) : l'ensemble des prestations de l'article 2.1 ;
- **Formule B** — « **Pack Outils** » (prestation unique) : les seuls supports de l'article 2.2.

ARTICLE 2 PÉRIMÈTRE DES PRESTATIONS

2.1 — Formule A · Pack Ultime Complet (abonnement)

Pendant la durée de l'abonnement, le Prestataire fournit :

1. **Site web marketing** à la charte du Souscripteur : site vitrine de 4 à 6 pages (ex. Accueil, À propos, Services, Avis, Contact), design à la charte (éléments fournis par le Souscripteur ou déclinés de la charte réseau applicable), SEO de base (balises, sitemap, responsive), formulaire de contact / captation, mise en ligne, **hébergement et maintenance** pendant toute la durée de l'abonnement ;
2. **Plaquette commerciale** « apporteurs d'affaires » (PDF haute définition) ;
3. **Carte de visite virtuelle** (page web dédiée : QR code, boutons de contact rapide, enregistrement de la fiche contact) ;
4. **Signature mail HTML** à la charte ;
5. **2 articles SEO par mois**, rédigés et publiés sur le Site (thématiques crédit et marché immobilier local) ;
6. **Service dédié** : mises à jour raisonnables des supports et du Site (coordonnées, tarifs, photos, contenus), traitées sous un délai indicatif de 5 jours ouvrés.

2.2 — Formule B · Pack Outils (prestation unique)

Le Prestataire conçoit et livre **une seule fois**, à la charte du Souscripteur : **1.** la plaquette commerciale (PDF HD) ; **2.** la carte de visite virtuelle ; **3.** la signature mail HTML. La Formule B **n'inclut ni site web, ni articles SEO, ni service dédié, ni maintenance** ; toute évolution ultérieure fait l'objet d'un devis séparé.

2.3 — Prestations exclues (toutes formules, sauf accord écrit distinct)

- production de photos ou vidéos professionnelles ; création d'un logo *ex nihilo* ;
- campagnes publicitaires payantes (Meta Ads, Google Ads) et leur gestion ;
- SEO avancé (netlinking, stratégie éditoriale au-delà des articles inclus) ;
- développements sur mesure et connexions à des outils tiers non prévus ;
- impression et fourniture de supports physiques (objets NFC : commande séparée) ;
- corrections au-delà de **2 allers-retours** par support lors de la création initiale.

ARTICLE 3 PRIX ET PAIEMENT

3.1 — Prix

FORMULE (COCHÉE À L'ANNEXE 1)	PRIX	MODALITÉ
A — Pack Ultime Complet · mensuel	49 € HT / mois	Abonnement, engagement initial de 12 mois
A — Pack Ultime Complet · annuel 2 MOIS OFFERTS	490 € HT / an	Paie ment unique à la souscription
B — Pack Outils	49 € HT	Paie ment unique à la souscription

TVA non applicable — art. 293 B du CGI (montants nets).

3.2 — Modalités de paiement

Le paiement s'effectue **en ligne, par carte bancaire ou prélèvement SEPA**, via le prestataire de paiement sécurisé désigné à l'Annexe 1, au moyen du lien de paiement remis à l'issue de la signature du présent contrat. L'abonnement mensuel est prélevé automatiquement à chaque échéance. L'exécution des prestations est conditionnée à **l'encaissement effectif du premier paiement**.

3.3 — Incidents et retards de paiement

En cas d'échec de paiement, et après simple relance restée sans effet sous 7 jours, le Prestataire peut **suspendre** les prestations (y compris la mise en ligne du Site) jusqu'à régularisation. Tout retard entraîne, de plein droit et sans rappel préalable, des pénalités au taux de **3 fois le taux d'intérêt légal** et l'indemnité forfaitaire de recouvrement de **40 € par facture impayée** (art. L. 441-10 et D. 441-5 du Code de commerce).

3.4 — Résiliation anticipée (Formule A mensuelle)

En cas de résiliation par le Souscripteur avant le terme de l'engagement initial de 12 mois, ou de résiliation aux torts du Souscripteur, les **mensualités restant à courir jusqu'au terme de l'engagement deviennent immédiatement exigibles** à titre d'indemnité de résiliation anticipée.

ARTICLE 4 DURÉE, RECONDUCTION, RÉSILIATION

4.1 — Formule A (abonnement)

Le contrat prend effet à la date de signature et d'encaissement du premier paiement, pour une **durée initiale de 12 mois**. Il se renouvelle ensuite **par tacite reconduction**, par périodes successives d'un mois (formule mensuelle) ou d'un an (formule annuelle). Chaque Partie peut s'opposer au renouvellement par notification écrite (e-mail avec accusé) **au moins 30 jours avant l'échéance** en cours.

4.2 — Formule B (prestation unique)

Le contrat prend fin par la livraison des trois supports, sans reconduction.

4.3 — Effets de la fin du contrat (Formule A)

Au terme du contrat, quelle qu'en soit la cause : les supports déjà livrés (plaquette, signature, visuels, articles) **restent acquis** au Souscripteur dans les conditions de l'article 6 ; l'hébergement du Site et de la carte virtuelle

cesse dans un délai de 30 jours ; sur demande formulée avant cette échéance, le Prestataire remet une **copie statique du contenu du Site** (textes et visuels fournis ou rédigés pour le Souscripteur). Le nom de domaine acquis **au nom du Souscripteur** lui appartient et le suit.

ARTICLE 5 OBLIGATIONS DU SOUSCRIPTEUR

1. fournir dans des délais raisonnables les **éléments nécessaires** (photo, logo éventuel, coordonnées, n° SIRET et ORIAS, éléments de charte, contenus spécifiques) — les délais de livraison courent à compter de leur réception complète ;
2. garantir l'**exactitude** des informations transmises et la **détention des droits** sur les éléments fournis (photos, logos, textes) ;
3. **valider les maquettes** dans un délai de 7 jours ouvrés — à défaut, la validation est réputée acquise pour permettre l'avancement ;
4. assurer la **conformité réglementaire de sa communication** (mentions IOBSP, ORIAS, médiation, RCP...) : le Prestataire intègre les mentions **fournies et validées par le Souscripteur**, qui en demeure seul responsable ;
5. utiliser les supports dans le cadre de son activité professionnelle, sans revente ni mise à disposition de tiers.

ARTICLE 6 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- les **supports personnalisés livrés** (plaquette, signature, contenus rédigés, visuels créés pour le Souscripteur) font l'objet, à compter de leur complet paiement, d'une **cession des droits d'utilisation** pour les besoins de l'activité professionnelle du Souscripteur, sans limitation de durée ;
- le **socle technique** du Prestataire (gabarits, thèmes, composants, code du Site, outils internes) **reste sa propriété exclusive** ; le Site est mis à disposition pendant la durée de l'abonnement ;
- les marques et signes distinctifs de chaque Partie, du réseau **Pretto Galaxie / By Pretto** et de la marque **ProPulse** restent la propriété de leurs titulaires ; leur usage respecte les chartes du réseau.

ARTICLE 7 DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

Chaque Partie traite les données de contact de l'autre Partie pour la gestion du contrat (base : exécution du contrat ; durée : durée du contrat, augmentée des prescriptions légales). Pour l'exécution des prestations, le Prestataire recourt à des sous-traitants techniques présentant des garanties RGPD adéquates, notamment : hébergement et diffusion (Cloudflare), e-mails transactionnels (Brevo), stockage de fichiers (Cloudinary), paiement (prestataire désigné à l'Annexe 1).

Lorsque le Site comporte un formulaire de captation, les données des prospects sont traitées **pour le compte du Souscripteur**, responsable de traitement ; les modalités (destination des demandes, éventuel raccordement aux outils du réseau) sont précisées à l'Annexe 1. Toute personne concernée peut exercer ses droits aux adresses e-mail indiquées en tête des présentes.

ARTICLE 8 RESPONSABILITÉ

Le Prestataire est tenu d'une **obligation de moyens**. Il ne garantit **aucun résultat commercial** (trafic, contacts, mandats, chiffre d'affaires). Sa responsabilité est limitée aux **dommages directs** prouvés et

plafonnée au total des sommes effectivement encaissées au titre du contrat sur les **12 derniers mois**. Les dommages indirects (perte de chance, perte d'exploitation, préjudice d'image) sont exclus. Les plateformes tierces (hébergeurs, régies publicitaires, outils du réseau) échappent à la maîtrise du Prestataire ; leurs indisponibilités ne sauraient lui être imputées.

ARTICLE 9 CONFORMITÉ AVEC LE RÉSEAU ET INDÉPENDANCE

Le présent contrat ne crée **ni société, ni mandat, ni lien de subordination** entre les Parties. Il est conclu sous réserve de sa compatibilité avec les mandats respectifs des Parties au sein du réseau Pretto Galaxie ; si une stipulation s'avérait incompatible, les Parties se rapprocheraient de bonne foi pour l'adapter, le reste du contrat demeurant applicable.

ARTICLE 10 FORCE MAJEURE

Aucune Partie n'est responsable d'un manquement causé par un cas de force majeure (art. 1218 du Code civil). Si l'empêchement excède 60 jours, chaque Partie peut résilier de plein droit, sans indemnité, les prestations déjà exécutées restant dues.

ARTICLE 11 DISPOSITIONS DIVERSES

- **Cession** : contrat conclu *intuitu personae*, incessible sans accord écrit préalable de l'autre Partie ;
- **Intégralité** : le contrat et son Annexe 1 expriment l'intégralité de l'accord et prévalent sur tout échange antérieur ;
- **Modification** : par avenant écrit accepté des deux Parties ;
- **Nullité partielle** : la nullité d'une clause n'affecte pas les autres stipulations.

ARTICLE 12 SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Le présent contrat est signé **par voie électronique**, au moyen du procédé mis en œuvre par le Prestataire (identification du signataire par son adresse e-mail, signature tracée par le signataire, horodatage et certificat de signature annexé au présent exemplaire), conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil ; les Parties reconnaissent à cette signature la même valeur qu'une signature manuscrite. Un exemplaire électronique signé est adressé à chaque Partie par e-mail.

ARTICLE 13 DROIT APPLICABLE — LITIGES

Le contrat est soumis au **droit français**. À défaut de résolution amiable dans les 30 jours d'une notification écrite, tout litige relèvera de la compétence exclusive des **tribunaux du ressort de Meaux**, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

ANNEXE 1 — CONDITIONS PARTICULIÈRES

Pré-remplie à partir de la souscription en ligne du Souscripteur.

ÉLÉMENT	VALEUR
Formule choisie	☐ A — Pack Ultime Complet · ☐ B — Pack Outils
Mode de règlement (Formule A)	☐ Mensuel 49 € HT/mois (engagement 12 mois) · ☐ Annuel 490 € HT (une fois)
Prestataire de paiement sécurisé	Stripe / GoCardless
Souscripteur (Prénom NOM)	
E-mail	
Téléphone	
Marque / enseigne	
SIRET	ou « à compléter »
N° ORIAS	ou « à compléter »
Destination des contacts du formulaire du Site	e-mail du Souscripteur / raccordement Apollo
Date et référence de souscription en ligne	

SIGNATURES

Fait par voie électronique, à la date de la dernière signature. Chaque Partie reçoit un exemplaire signé par e-mail.

LE PRESTATAIRE

Christophe GOUBET — ProPulse

SIGNATURE ÉLECTRONIQUE — VOIR LE CERTIFICAT DE SIGNATURE ANNEXÉ AU PRÉSENT EXEMPLAIRE

LE SOUSCRIPTEUR

Nom :

SIGNATURE ÉLECTRONIQUE — VOIR LE CERTIFICAT DE SIGNATURE ANNEXÉ AU PRÉSENT EXEMPLAIRE